



# EXERCICE 2012



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 1.422.000 Euros

54, Boulevard Thiers  
B.P. 80072  
42002 St Etienne Cedex 01  
[www.verney-carron.com](http://www.verney-carron.com)  
[www.l.atelier.verney-carron.fr](http://www.l.atelier.verney-carron.fr)  
[www.flash-ball.com](http://www.flash-ball.com)

---

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Ordinaire Annuelle Mixte**

**DU 31 MAI 2013**

---

**EXERCICE 2012**

R.C.S. Saint-Etienne B 574 501 557

**MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
(Art. L. 225-115 du Code de Commerce et art. 135 du décret du 23 Mars 1967)

NOM, Prénoms, Dénomination ou Raison Sociale des Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de surveillance.

**MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Monsieur Pierre VERNEY-CARRON, Président

Monsieur Jean VERNEY-CARRON, Directeur Général,  
Autre fonction :

- Directeur Général de la S.A.S. LIGNE VERNEY-CARRON

Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON

**MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Monsieur Claude VERNEY-CARRON, Président

Madame Agnès VERNEY-CARRON, Vice-Présidente

Monsieur Michel VERNEY-CARRON, Vice-Président

Monsieur Charles MOULIN  
Autre fonction :

- Président du Conseil de Surveillance de MOB OUTILLAGE.

Monsieur Geoffroy VERNEY-CARRON  
Autre fonction :

- Gérant de la Société WELLNESS PALADINS.

Monsieur François MONTES

Monsieur Yvan PHAM  
Autres fonctions :

- Président de la S.A.S. CI - LVC
- Gérant de la S.C.I. BAROUD
- Gérant de la société YPG
- Membre du Conseil d'Administration de la Société Euro-Outdoor.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

nommés pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

Le Cabinet Michel TAMET & Associés, Société d'expertise comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, titulaire.

M. Bruno DUBANCHET, Expert-Comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, suppléant.

# **RAPPORT DE GESTION**

## **du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **Annuelle Mixte du Vendredi 31 mai 2013**

---

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Mixte, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2012**.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1 - II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 2 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes, de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

#### **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

L'exercice clos le 31 décembre 2012 enregistre une augmentation du chiffre d'affaires de 5 % par rapport à celui de l'exercice précédent, représentant en valeur 563 509 €; il passe ainsi de 11 878 002 € à 12 441 511 €.

La production stockée est passée de 713 956 euros l'année dernière à 129 966 euros au 31 décembre 2012.

Les charges d'exploitation ont progressé dans des proportions similaires, soit plus 600 549 € (+5%).

Concernant notre participation dans la société CI-LVC SAS, la valeur d'origine de la SAS CI-LVC de 1 980 k€ a été provisionnée en charge exceptionnelle et non en charge financière : de 795 k€ au 31 décembre 2011 et de 263 k€ au 31 décembre 2012.

La valeur nette de la participation dans le capital de la société CI-LVC SAS est égale à 923 K€, ladite valeur estimée sur la base d'une valorisation de la totalité des titres de la société CI-LVC SAS à 3 300 k€, ressortant des négociations en cours avec un opérateur textile concurrent de cette société.

La provision, sur la base des capitaux propres de la société CI-LVC SAS, aurait conduit à la comptabilisation d'une valeur nette de 830 K€, soit un impact sur le résultat exceptionnel de la SA VERNEY-CARRON de -90 K€.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 10 511, 44 € contre 1 427 604 € au 31/12/2011, l'exercice précédent ayant été impacté par la plus-value réalisée lors de l'apport des titres de la société LIGNE VERNEY CARRON à la société CLUB INTERCHASSE.

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés compte tenu des crédits d'impôt (recherche, métier d'art,...) qui se sont élevés à 146 572 € pour 2012.

Lors de sa séance du 13 décembre 2012, le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Jean VERNEY-CARRON, aux fonctions de Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Pierre VERNEY-CARRON démissionnaire. Monsieur Pierre VERNEY-CARRON a gardé son poste de membre du directoire. Le Conseil a décidé également de nommer Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON, membre du Directoire, aux fonctions de Directeur Général. Ces nominations sont devenues effectives au 1er janvier 2013.

## RESULTATS DE L'ACTIVITE

Le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 fait apparaître les montants suivants :

Résultat d'exploitation	€. 373 742
Résultat financier	€. (162 869)
Résultat courant avant impôt	€. 210 872
Résultat exceptionnel	€. (262 863)
Résultat net	€. 10 511

## EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous attendons une évolution positive du marché.

L'augmentation du chiffre d'affaires que nous espérons va dépendre du marché export.

Nous nous efforcerons de maintenir un taux de charges similaires à celui de l'exercice 2012.

## ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a poursuivi ses travaux concernant la mise au point de nouveaux produits, ce qui lui permet de continuer à bénéficier d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 112 346 €.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice dont nous soumettons les comptes à votre approbation, aucun événement important n'est survenu.

## MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes retenues antérieurement.

## INFORMATIONS SUR LA DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

### A/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	Néant	297 200 €	217 640 €	514 840 €
Etrangers	Néant	119 800 €	76 360 €	196 160 €

### B/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 30 jours	TOTAL
France	26 696,61 €	281 121,41 €	248 239,84 €	1 134 540,37 €
Etrangers	20 736,13 €	11 899,28 €	43 270,02 €	90 728,07 €

## ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :

1.1 Des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de participation n'est intervenue.

1.2 Des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce).

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de contrôle n'est intervenue.

2. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :

- des filiales de la société (détention de plus de la moitié du capital – article L.233-1),
- des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L.233-3 I.

SOCIETES	% DETENU	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITE
C.I SAS	27,96	9.337 K€	-1 245 K€	Fabrication d'autres vêtements et accessoires.

La société ne contrôle aucune autre société.

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE**

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous informons que durant l'exercice écoulé, les mandataires sociaux de la société ont exercé les fonctions suivantes dans d'autres sociétés :

Voir page 2 de la brochure.

#### **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice, lorsque cette participation fait l'objet d'une gestion collective :

Dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), visé aux articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,

Dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) visé aux articles L.214-39 et L.214-40 du Code Monétaire et Financier,

Dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, visée à l'article L.3322-1 du Code du Travail.

Pour déterminer la fraction du capital détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective, il y a lieu de tenir compte :

des actions détenues par les salariés de la société ;

des actions détenues par les salariés des sociétés liées à la société, savoir :

- ses filiales dont elle détient au moins 10 % du capital
- sa société mère, lorsque celle-ci détient au moins 10 % du capital de la société
- ses sociétés sœurs lorsque leur capital est détenu, comme celui de la société, à au moins 50 % par une société mère commune.

Nous vous indiquons qu'à la date de clôture de l'exercice les salariés de la société et du groupe ne détenaient aucune participation dans le capital social, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE) existant au sein de la société.

Nous vous indiquons également que la société a conclu un accord d'intéressement et qu'elle est soumise aux règles régissant la participation des salariés aux résultats.

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires est appelée à statuer cette année sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, en application des dispositions légales, la résolution jointe au présent rapport vous est proposée.

Par cette résolution, si vous l'adoptez, vous délèguerez au Directoire les compétences à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, s'il le juge opportun sur ses seules décisions, vous supprimerez en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de l'autorisation, vous fixerez à deux ans la durée de validité de cette autorisation, et vous limiterez le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées à 42 660 euros.

### **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 511, 44 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Autres réserves 10 511, 44 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<b>EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDE PAR ACTION</b>	<b>RÉFACTION(*)</b>
<b>31/12/2009</b>	0 €	0 €
<b>31/12/2010</b>	0 €	0 €
<b>31/12/2011</b>	0,22 €	0,088 €

(\*) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2012 au titre de l'exercice clos en 2011

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Nous vous signalons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice comportent une somme de 7 853 €, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39.4 du même code.

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du même code qui, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices précédents et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, directement, indirectement ou par personnes interposées entre la société et un membre du conseil de surveillance ou du directoire, ou entre la société et une autre société ou entreprise ayant des dirigeants communs avec la société, ou entre la société et l'un de ses actionnaires personne physique ou morale disposant de plus de 10 % des droits de vote, ou encore entre la société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.

Votre Commissaire aux comptes vous rendra compte de ces conventions dans son rapport spécial.

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-87 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.225-87 du Code de Commerce, résultant de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être portées à la connaissance des associés en vue de leur approbation.

### **ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

Nous vous indiquons que les mandats suivants de membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration lors de cette Assemblée Générale :

- de Madame Agnès VERNEY-CARRON
- de Monsieur Claude VERNEY-CARRON
- de Monsieur Michel VERNEY-CARRON
- de Monsieur Charles MOULIN

Nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

### **CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous indiquons qu'aucun mandat de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant n'est arrivé à expiration.

A l'exception de celle qui concerne l'augmentation de capital à réserver aux salariés de la société, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Directoire.

Le Directoire

**RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social .....	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00
Nombre des actions ordinaires existantes .....	444 375	444 375	444 375	444 375	444 375
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes .....	0	0	0	0	0
<b>NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS FUTURES À CRÉER :</b>					
Par conversion d'obligations .....	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription .....	0	0	0	0	0
<b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires H.T. ....	8 548 256,87	8 615 214,21	9 385 525,00	11 878 002,15	12 441 511,46
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	23 157,17	- 199 777,68	- 67 187,00	2 518 372,30	484 699,96
Impôts sur les bénéfices .....	- 6 957,00	- 186 650,00	- 165 476,00	- 8 382,60	- 64 542,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	35 768,43	173 031,93	- 85 526,00	1 427 604,19	10 511,41
Résultat distribué .....	0	0	0	97 762,50	0
<b>III. RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions .....	0,06	- 0,03	- 0,22	5,45	1,23
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	0,08	0,38	- 0,19	3,21	0,02
Dividende attribué à chaque action (a) .....	0	0	0	0,22	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	81	94	95	95	104
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 639 688,50	2 967 763,86	2 915 542,14	2 989 906,40	3 093 940,55
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc) .....	1 184 254,05	1 293 393,24	1 261 871,53	1 362 278,05	1 398 578,54

(a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERNEY CARRON S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, des estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, particulièrement pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : immobilisations financières, stocks, en-cours de production et créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Etienne le 16 Mai 2013

Le Commissaire aux Comptes  
Michel TAMET et Associés  
Société inscrite auprès de la  
Compagnie Régionale de Lyon

Michel TAMET

**RAPPORT**  
**établi par le Conseil de Surveillance**  
**et présenté à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle Mixte du Vendredi 31 Mai 2013**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous devons vous présenter notre rapport sur le contrôle de la gestion de votre Directoire et sur le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le rapport du Directoire vous a donné toutes informations nécessaires en ce qui concerne les activités de notre société et les résultats de l'exercice.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a communiqué dans ses rapports toutes les explications utiles sur les comptes et le bilan dont il a certifié la régularité et la sincérité.

De même, il vous a donné toutes indications nécessaires en ce qui concerne les conventions existants entre la société, et les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, dans son rapport spécial.

Quant à nous, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- Sur le rapport du Directoire

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur le rapport du Directoire.

- Sur les comptes de l'exercice

Nous approuvons les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire et conformes aux normes comptables.

Le Conseil de Surveillance  
Claude VERNEY-CARRON

# TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE EN DATE DU VENDREDI 31 MAI 2013

## I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion aux Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice comportent une somme de 7 853 €, non admise dans les charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 10 511,44 €, décide de l'affecter comme suit :

Autres réserves 10 511, 44 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	RÉFACTION(*)
31/12/2009	0 €	0 €
31/12/2010	0 €	0 €
31/12/2011	0,22 €	0,088 €

### QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

### CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant le terme du mandat de membre du conseil de surveillance de :

- Madame Agnès VERNEY-CARRON
- Monsieur Claude VERNEY-CARRON
- Monsieur Michel VERNEY-CARRON
- Monsieur Charles MOULIN

décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

## II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

### SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 al. 2 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail :

- 1) autorise le Directoire, s'il le juge opportun sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société,
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3) fixe à deux ans à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisée par utilisation de la présente autorisation à 42 660 euros,
- 5) décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées aux articles L 3332-18 et suivants du Code de Travail. Le Directoire a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice, sous le contrôle du Commissaire aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués,
- 6) confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

# **BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Verney Carron		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 54, boulevard Thiers 42000 ST ETIENNE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 7 4 5 0 1 5 5 7 0 0 0 4 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2012					
		N-1 31/12/2011					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	166 165	156 894	9 270	7 060
		Fonds commercial (1) AH	AI	235 380		235 380	235 380
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		110 388	110 388	
		Constructions AP	AQ	1 456 552	874 911	581 641	655 341
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	7 283 361	7 150 732	132 628	120 102
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	299 321	274 679	24 641	22 202
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	1 980 445	1 057 610	922 835	1 185 559
		Créances rattachées à des participations BB	BC	28 079		28 079	28 079
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI				10 186
<b>TOTAL (II) BJ</b>		11 559 693	9 514 829	2 044 863	2 374 301		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	1 568 462		1 568 462	1 579 661
		En cours de production de biens BN	BO	705 205		705 205	701 741
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	4 679 065	191 070	4 487 995	4 461 752
		Marchandises BT	BU	406 022		406 022	451 786
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 838 909	53 658	2 785 250	2 055 740
		Autres créances (3) BZ	CA	789 242		789 242	207 788
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	654 002		654 002	296 685	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	81 237		81 237	77 585	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	CK	11 722 148	244 728	11 477 420	9 832 741	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		23 281 842	1A	9 759 558	13 522 283	12 207 042	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 21 278		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR		72 735	
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA Verney Carron		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 422 000 ..... )	DA	1 422 000	1 422 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	142 200	142 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	6 201 854	4 872 012	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	10 511	1 427 604	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>7 776 565</b>	<b>7 863 816</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	90 000		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>	<b>90 000</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	135 136	140 323	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>	<b>135 136</b>	<b>140 323</b>	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	898 204	58 309	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	1 500 000	1 500 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 851 729	1 136 447	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 125 904	1 395 230	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	144 742	112 915		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>5 520 581</b>	<b>4 202 902</b>	
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	<b>ED</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>13 522 283</b>	<b>12 207 042</b>	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 500 053	4 182 374		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	107 776			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SA Verney Carron								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	685 861	FB	79 054	FC	764 915	682 616	
	Production vendue { biens * services *	FD	6 664 392	FE	4 818 757	FF	11 483 150	11 033 194	
		FG	45 752	FH	147 692	FI	193 445	162 190	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 396 007	FK	5 045 504	FL	12 441 511	11 878 002	
	Production stockée*				FM	129 966	713 956		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	3 324	1 726		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	172 585	183 191		
	Autres produits (1) (11)				FQ		391		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	12 747 386	12 777 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	829 658	729 199	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	45 764	( 93 861)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 776 456	2 774 618	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	11 199	39 343	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 488 242	3 425 255	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	253 363	195 119	
	Salaires et traitements*					FY	3 093 940	2 989 906	
	Charges sociales (10)					FZ	1 398 578	1 362 278	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	167 053	165 245
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	213 985	102 975
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	95 403	83 016	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	12 373 644	11 773 095	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	373 742	1 004 172	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 264	7 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	300	128	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	9 564	7 528	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	171 666	189 742	
	Différences négatives de change					GS	767	1 576	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	172 434	191 318	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 162 869)	( 183 789)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	210 872	820 382	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Verney Carron</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	645	19 884	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	5 767	1 731 763	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	140 323	36 634	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	146 736	1 788 283	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	11 727	2 134	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	10	219 007	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	397 861	864 724	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	409 599	1 085 866	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 262 863)	702 416	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	2 040	103 578	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	( 64 542)	( 8 382)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	12 903 687	14 573 080	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	12 893 176	13 145 476	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	10 511	1 427 604	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	187	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	34 514	34 251
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		4 795
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	70 699	82 454
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	59 193	34 360
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b>					
	obligatoires <b>A9</b>					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Verney Carron										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	375 765	KE		KF	25 779		
CORPORELLES	Terrains					KG	110 388	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	531 337	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	925 215	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	7 218 098	KT		KU	75 411		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY	13 690	KZ		LA	584		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	289 715	LC		LD	9 020		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	9 088 445	LO		LP	85 016		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	2 008 524	8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 186	1U		1V				
TOTAL IV					LQ	2 018 711	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	11 482 922	ØH		ØJ	110 796			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	401 545	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	110 388	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	531 337	MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agenct et am. des constructions				IS		MG	925 215	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	270	MJ	9 878	MK	7 283 361	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	13 690	MQ	584	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	298 736	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY	270	NG	23 569	NH	9 149 623	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	2 008 524	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					1Z	10 186	2E		2F		2G	
	TOTAL IV					1Ø	10 186	NJ	2 008 524	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	10 456	ØK	23 569	ØL	11 559 693	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Verney Carron</u>								Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	133 324	PF	23 570	PG		PH	156 894
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
		8 180 410		143 482		23 569		8 300 324			
		8 313 734		167 053		23 569		8 457 218			
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Verney Carron

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	
	- financières	UG	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	28 079	UM		UN	28 079			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	72 735				72 735			
	Autres créances clients		UX	2 766 173		2 766 173					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) U0		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 000		3 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	192 057		192 057				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	182 744		182 744				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	411 441		411 441					
	Charges constatées d'avance		VS	81 237		81 237					
	<b>TOTAUX</b>			VT	3 737 468	VU	3 636 654	VV	100 814		
RENVOS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	107 776		107 776					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	790 428		769 899		20 528			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 500 000		1 500 000						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 851 729		1 851 729						
Personnel et comptes rattachés		8C	536 598		536 598						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	486 179		486 179						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 076		3 076					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	100 051		100 051						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	144 742		144 742						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	5 520 581	VZ	5 500 053		20 528			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	750 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	15 130	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

# ANNEXE DE BASE

## FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif survenu au cours de l'exercice ne mérite d'être signalé.

### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Liste des filiales et participations :

Informations financières (en k€)	Capitaux Propres	Quote part du capital (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
<b>Filiales et participations</b>									
CI-LVC SAS	2 956 k€	27,96 %	1 980 k€	923 k €	28 k€	/	9 377 k€	- 1 245 k€	/

- La valeur d'origine de CI-LVC, de 1 980 k€, a été provisionnée :
  - De 795 k€ au 31 décembre 2011 ;
  - De 263 k€ au 31 décembre 2012.

La valeur nette de la participation est donc égale à 923 k€, sur la base d'une valorisation à 3 300 k€ pour la totalité des titres, ressortant des négociations en cours avec un opérateur textile concurrent de CI LVC.

La provision, sur la base des capitaux propres de la SAS CI-LVC, aurait conduit à la comptabilisation d'une valeur nette de 830 k€, soit un impact sur le résultat exceptionnel de la SA Verney-Carron, de - 90 k€.

